

REUNION DE LA COMMISSION CYCLOSPORT

Vendredi 17 février 2012 à 20 heures 15 à SAINT MARTIN D'ABBAT

Membres présents

Alain GARNIER – Annick BEAUDIN – Daniel LEBERT – Jean-Louis LATOUR – Michel BOIN – Georges BERNARDET– Matthieu VATAN – Stéphane CROIX –

Championnat départemental route et CLM 2012 à SAINT LOUP DES VIGNES

Le championnat sera organisé par le BRAQUET ABBATIEN et la commission cycloSPORT le dimanche 13 mai 2012 sur un circuit de 8,3 kms sur la commune de SAINT LOUP DES VIGNES.

Jean-Michel KELLER est venu à la séance pour présenter le circuit et faire le point de l'organisation avec les membres de la commission.

Le dossier sera déposé très prochainement à la Préfecture.

Des précisions seront apportées ultérieurement.

Cyclo-Cross

Matthieu VATAN fait le bilan de la saison de cyclo-cross 2011-2012 qui est très positif tant au nombre de participants (44 de moyenne par course) au nombre d'épreuves dans le Loiret (10 + le départemental), et aux résultats obtenus aux championnats régional (3 titres) et national (1 podium).

Quant au challenge il a été largement disputé entre 122 cycloSPORTifs différents.

Des remarques et perspectives seront étudiées pour la saison 2012-2013.

D'autre part, pour l'organisation du championnat régional de la saison 2012/2013, une demande de candidature sera adressée aux clubs.

Adhésions

Nom – Prénom	Club	Situation antérieure	catégorie
BERTRAND William	AMICALE SAPEURS POMPIERS ORLEANS SUD	Ufolep VTT 2011	3°
HAIMEZ Laurent	VS CACIEN	FFC 2011 Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
THOMAS Aurélien	VS CACIEN	FFC 2011 Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
DELEPLACE Pascal	USC CHECY	FFC 2011 Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
DELAHAYE Fabien	VS CACIEN	FFC 2011 Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
GRIVOT Olivier	US SAINT CYR EN VAL	Ufolep VTT	3°
JANVIER Eric	CERCLE GAMBETTA ORLEANS	Néant	3°
PIEUCHOT Laurent	ASCO VTT	Néant	3°
FOURNIER Laurent	ASCO VTT	Ufolep 2008 (1°) FFC Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
BOURGEOIS Cédric	ASCO VTT	Ufolep 2009 (2°)	3°
MILORIAUX David	ASCO VTT	Ufolep 2010 (3°)	3°
MERCIER Bruno	CYCLO SPORT ABRAYSIEN	Ufolep 2011	3°

DABET Philippe	CYCLO SPORT ABRAYSIEN	Ufolep 2011	3°
CHAMOIX Philippe	CYCLO SPORT ABRAYSIEN	Ufolep 2011	3°
PARSIGNEAU Ludovic	USM MONTARGIS	FFC Pass cyclisme	2° + pass cyclisme
MARTINEZ Patrice	USM MONTARGIS	Néant	3°
VERDU Mickaël	USOPOC	Néant	3°
DROTZ Antoine	AMICALE NEUVILLE AUX BOIS	FFC Junior 2 2011 Pass cyclisme	1° + pass open
JOU Patrick	AMICALE DE NEUVILLE	Néant	3°
LE BEUX Cyrille	AMICALE DE NEUVILLE	Ufolep 2010 1°	2°
ALLAIS Jean-Charles	BRAQUET ABBATIEN	Ufolep 2010 2°	2° sur sa demande
FOURNERET Kevin	BRAQUET ABBATIEN	Néant	3°
LE FLOCH Jean-Paul	VTT MARDIE	Néant	3°
FOUCHER Quentin	US BONNY	FFC 2011 minime 1	13/14 ans
CHABON Alexandre	PEDALE PATICHONNE	Néant	3°
SOUSA E SILVA Abel	VC CASTELNEUVIEN	Ufolep 2009 2°	1° - sur sa demande + pass cyclisme
MAITRE Ludovic	VC CASTELNEUVIEN	néant	2° + pass cyclisme
FERRE Fabien	AS PUISEAUX	Néant	3°
DELLANGER Didier	UC GIEN SPORT	Néant	3°
BEAUDET Christian	CYCLOS MALESHERBOIS	Néant	3°
DO SANTOS Christophe	CYCLOS MALESHERBOIS	Néant	3°
FANTELLI Hervé	CYCLOS MALESHERBOIS	Ufolep 2010 3°	3°
GEHDEBA Alain	CYCLOS MALESHERBOIS	néant	3°
FORGEARD Jean-Louis	CYCLOS MALESHERBOIS	Ufolep 2010 GS	GS
BEAUDOUIN Christophe	VC BEAUGENCY	Ufolep 2008 1°	3°
FORTIER Pierre	VC BEAUGENCY	Ufolep 2009/2010 GS	GS
DELABESSE Gérard	AS MENESTREAU VTT	Ufolep	3°
ULRICH Clémence	AS MENESTREAU VTT	Ufolep	GS
TANNIOU Loïc	EC CONFLANS	Ufolep 2009 - 1°	2°
PICHON Gérald	GUIDON CHALETTOIS	Ufolep 2010	3°
GUERRET Benoit	GUIDON CHALETTOIS	Ufolep 2009	2° + pass cyclisme
MOUQUET Eddy	GUIDON CHALETTOIS	Ufolep 2009	3°

Mutation

PEREIRA DE BARROS José de INFOSPORT LOIRET pour l'UCO – acceptée

Descentes

NOM - Prénom	Club	Catégorie actuelle	Catégorie demandée
OSSOWSKI Patrick	VC BEAUGENCY	1°	2° - acceptée
FISCHER Yann	UCO	1°	2° - refusée – devait faire ses 5 courses dans le Loiret depuis sa dernière montée
DESPLANCHES François	US OUZOUEUR SUR TREZEE	1°	2° - acceptée
PERRAULT Dominique	UCO	3°	GS – refusée – se comporte bien en 3° - non respect du règlement en 2011
PETIT Gérard	AS PUISEAUX	3°	GS – acceptée
REDIN Michel	ASPTT ORLEANS	3°	GS – refusée – devait faire ses 5 courses dans le Loiret depuis sa dernière montée
FLAVIGNARD Bernard	GUIDON CHALETTOIS	3°	GS - acceptée

Règlement National – Décisions de la Commission Cyclospor Loiret

Pour une parfaite information des dirigeants et des cyclosporifs, un rappel de certains articles du règlement national et de certaines décisions de la Commission Cyclospor Loiret est joint en annexe au présent compte rendu **afin qu'il soit affiché sur la table de remise des dossards par les présidents des clubs organisateurs d'épreuves.**

Pouvoirs des membres de la Commission Cyclospor Loiret

Il est rappelé d'autre part que les membres de la Commission Cyclospor Loiret présents lors de l'organisation d'épreuve sont investis de pouvoirs afin de faire respecter le règlement national et les décisions de la Commission Cyclospor Loiret.

Additif au compte rendu du 13 janvier 2012

Le cyclosporif BERNU Thierry du Guidon Châlettois est classé en 2° et non en 3°, possédant une pass cyclisme pour 2012.

Prochaine réunion de la commission VENDREDI 30 MARS 2012

REGLEMENT NATIONAL

Consultable sur le site de la commission cycloport UFOLEP 45

RAPPEL DE QUELQUES ARTICLES

A-2 - LA LICENCE

Elle est valable du 01.09 au 31.08 de l'année suivante.

A-3 – LA CARTE CYCLOSPORT

Seule sera valable la carte « cycloport » (carton blanc) établie avec le logiciel « Gest-Cartes ».
Toute autre carte devra être refusée. Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

A-4 – LA DOUBLE LICENCE

Lors de la demande de carte Cycloport UFOLEP, le licencié qui a une double appartenance doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie.

B-1/2 – CATEGORIES D'AGES

L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison soit le 1^{er} septembre. Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour les sportifs déjà licenciés.

B-4 - LE CHANGEMENT DE CATEGORIE DE VALEUR

En cas de supériorité manifeste d'un cycloportif, les commissions sportives départementales se réservent le droit de surclasser celui-ci immédiatement.

Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après trois mois d'activité effective en catégorie supérieure.

Le non respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission départementale disciplinaire de 1^{ère} instance.

C-3 – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les associations organisatrices devront faire parvenir à la commission départementale, immédiatement après chaque épreuve, les divers classements ainsi qu'un rapport sur les éventuels incidents ou accidents.

C-6 – DIRECTION DE L'EPREUVE ET COMMISSAIRES

C-6/2 – Le directeur de l'épreuve

S'il estime, après consultation du jury des commissaires, qu'un cycloportif est passible d'une sanction, il est habilité à lui retirer sa carte cycloport.

C-6/4 – Le juge à l'arrivée

Il peut se faire aider dans sa tâche, par un chronométrateur par exemple, mais ses décisions sont sans appel.

C-7/1 – ATTITUDE DANS LA PRATIQUE

Tout concurrent et/ou dirigeant se montrant incorrect vis-à-vis des commissaires, des organisateurs, du service d'ordre, du public ... pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

C-8 – REGLES GENERALES POUR LES COMPETITEURS

Les cycloportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux.

Les cycloportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.

Tout cycloportif qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Tout cycloportif rejoint par un ou plusieurs concurrents d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui ou de ceux qui le rejoignent sous peine de déclassement.

Les cycloportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit seront mis hors compétition et pénalisés.

Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cycloportifs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.

C-9 – DOSSARDS

Pour retirer son dossard, chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte cycloport UFOLEP.

En aucun cas il ne pourra être délivré de dossard à un cycloportif qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte cycloport correctement complétées à la table de contrôle.

C-10 – SECURITE GENERALE

Circuits inférieurs à 10 kms. Secouristes en poste fixe.

Circuits de plus de 10 kms. Ambulance avec secouristes - Médecin joignable à tout moment

C-11 – MATERIEL UTILISE

C-11/1 Respect des normes UCI

Les commissaires devront interdire le départ d'un cycloportif dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

C-12 – TENUE VESTIMENTAIRE

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits. Il doit être correctement attaché durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Le port du maillot aux couleurs du club auquel appartient le licencié est obligatoire.

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé se verra refuser l'accès au podium.

DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DU LOIRET

Compte rendu du 13 janvier 2012

Les cycloportifs ayant obtenu leur descente ne devront faire aucune place dans les 5 premiers lors de toute épreuve (dans et hors du Loiret) **avant d'avoir disputé 10 épreuves dans le Loiret, sous peine d'être remonté d'office.**

Compte rendu – Réunion de fin d'année - du 12 novembre 2011

L'âge minimum des cycloportifs pour participer aux épreuves du Loiret en Grands Sportifs est fixé à 50 ans (consulter la licence)